



## Guide de sélection - **COD22018-10006**

**Marché de travaux de construction des « *infrastructures scolaires et des installations solaires à Gemena et Bwamanda dans la province Sud-Ubangi* »**

Pays : République Démocratique du Congo

Procédure concurrentielle avec négociation (PCAN)

# Table des matières

<b>1 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET CONTRACTUELLES .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>3</b>
1.1.1 Introduction .....	3
1.1.2 Le pouvoir adjudicateur .....	3
1.1.3 Cadre institutionnel d'Enabel .....	3
1.1.4 Règles régissant le marché .....	4
1.1.5 Définitions .....	5
<b>2 GUIDE DE SÉLECTION .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ .....</b>	<b>7</b>
2.1.1 Lots ♠ .....	7
2.1.2 Durée du marché .....	8
<b>2.2 PROCÉDURE .....</b>	<b>9</b>
2.2.1 Mode de passation .....	9
<b>2.3 DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE .....</b>	<b>9</b>
2.3.2 Informations .....	9
2.3.3 Forme et contenu des demandes de participation .....	9
2.3.4 Dépôt des demandes de participations .....	9
2.3.5 Ouverture des demandes de participations .....	10
<b>2.4 SÉLECTION DES CANDIDATS .....</b>	<b>10</b>
2.4.1 Situation juridique du candidat – Motifs d'exclusion .....	10
2.4.2 Critères de sélection .....	11
<b>2.5 RECOURS À LA CAPACITÉ DE TIERS .....</b>	<b>14</b>
<b>2.6 SOUS-TRAITANTS .....</b>	<b>15</b>
<b>3 FORMULAIRES .....</b>	<b>16</b>
<b>3.1 INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'OFFRE .....</b>	<b>16</b>
<b>3.2 FORMULAIRES DE DEMANDE DE PARTICIPATION .....</b>	<b>17</b>
3.2.1 Personne physique .....	17
3.2.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique .....	18
3.2.3 Entité de droit public .....	19
3.2.4 Sous-traitants .....	20
<b>3.3 DÉCLARATION SUR L'HONNEUR – MOTIFS D'EXCLUSION .....</b>	<b>21</b>
<b>3.4 DOCUMENTS À REMETTRE – LISTE EXHAUSTIVE .....</b>	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

# 1 Dispositions administratives et contractuelles

## 1.1 Généralités

### 1.1.1 Introduction

Ce guide de sélection fournit les explications sur la phase de sélection du marché (**Phase 1**).

En publiant ce guide de sélection, le pouvoir adjudicateur invite les parties intéressées à introduire une demande de participation à ce marché. En d'autres termes, ce guide a pour but de sélectionner des candidats adéquats qui seront invités lors de la prochaine phase de la procédure d'attribution à introduire une demande de participation sur base du cahier spécial des charges qui ne sera transmis qu'aux candidats sélectionnés (**Phase 2**).

Il convient de noter que le présent guide de sélection fait partie intégrante des documents du marché.

### 1.1.2 Le pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur du présent marché public est Enabel, Agence belge de développement, société anonyme de droit public à finalité sociale, ayant son siège social à 147, rue Haute, 1000 Bruxelles (numéro d'entreprise 0264.814.354, RPM Bruxelles). Enabel se voit confier l'exclusivité de l'exécution, tant en Belgique qu'à l'étranger, des tâches de service public en matière de coopération bilatérale directe avec des pays partenaires. En outre, elle peut exécuter d'autres missions de coopération à la demande d'organismes d'intérêt public et développer des actions propres qui contribuent à ses objectifs.

Pour ce marché, Enabel est valablement représentée par Léa LECOMTE, Contract Support Manager, qui est mandatée selon la structure des mandats à attribuer le marché public.

### 1.1.3 Cadre institutionnel d'Enabel

Le cadre de référence général dans lequel travaille Enabel est :

- La loi belge du 19 mars 2013 relative à la Coopération au Développement<sup>1</sup> ;
- La Loi belge du 21 décembre 1998 portant création de la « Coopération Technique Belge » sous la forme d'une société de droit public<sup>2</sup> ;
- La loi du 23 novembre 2017 portant modification du nom de la Coopération technique belge et définition des missions et du fonctionnement d'Enabel, Agence belge de Développement, publiée au Moniteur belge du 11 décembre 2017.

Les développements suivants constituent eux aussi un fil rouge dans le travail d'Enabel : citons, à titre de principaux exemples :

<sup>1</sup> M.B. du 30 décembre 1998, du 17 novembre 2001, du 6 juillet 2012, du 15 janvier 2013 et du 26 mars 2013.  
<sup>2</sup> M.B. du 1er juillet 1999.

- Sur le plan de la coopération internationale : les Objectifs de développement durable des Nations unies, la Déclaration de Paris sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide ;
- Sur le plan de la lutte contre la corruption : la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003<sup>3</sup>, ainsi que la loi du 10 février 1999 relative à la répression de la corruption transposant la Convention relative à la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers dans des transactions commerciales internationales ;
- sur le plan du respect des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations unies (1948) ainsi que les 8 conventions de base de l'Organisation Internationale du Travail<sup>4</sup> consacrant en particulier le droit à la liberté syndicale (C. n° 87), le droit d'organisation et de négociation collective de négociation (C. n° 98), l'interdiction du travail forcé (C. n° 29 et 105), l'interdiction de toute discrimination en matière de travail et de rémunération (C. n° 100 et 111), l'âge minimum fixé pour le travail des enfants (C. n° 138), l'interdiction des pires formes de ce travail (C. n° 182) ;
- Sur le plan du respect de l'environnement : La Convention-cadre sur les changements climatiques de Paris, le douze décembre deux mille quinze ;
- Le premier contrat de gestion entre Enabel et l'Etat fédéral belge (approuvé par AR du 17.12.2017, MB 22.12.2017) qui arrête les règles et les conditions spéciales relatives à l'exercice des tâches de service public par Enabel pour le compte de l'Etat belge.
- Le Code éthique de Enabel de janvier 2019, ainsi que la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

#### 1.1.4 Règles régissant le marché

Sont e.a. d'application au présent marché public :

La Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics<sup>5</sup> ;

La Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services<sup>6</sup>

L'A.R. du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques<sup>5</sup> ;

---

<sup>3</sup> M.B. du 18 novembre 2008.

<sup>4</sup> <http://www.ilo.org/ilolex/french/convdisp1.htm>.

<sup>5</sup> Une version coordonnée de ce document peut être consultée sur [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be).

<sup>6</sup> M.B. du 21 juin 2013.

L'A.R. du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics<sup>5</sup> ;

Les Circulaires du Premier Ministre en matière de marchés publics<sup>5</sup>.

La Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 ;

La Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 ;

La législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail<sup>6</sup> ou similaire.

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général relatif à la Protection des données, ci-après RGPD) ;

Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute la réglementation belge sur les marchés publics peut être consultée sur [www.publicprocurement.be](http://www.publicprocurement.be), le code éthique et les politiques de Enabel mentionnées ci-dessus sur le site web de Enabel, ou <https://www.enabel.be/fr/content/lethique-enabel>.

### 1.1.5 Définitions

Dans le cadre de ce marché, il faut comprendre par :

Le soumissionnaire : la personne physique (m/f) ou morale qui introduit une offre ;

L'adjudicataire / l'entrepreneur : le soumissionnaire à qui le marché est attribué ;

Le pouvoir adjudicateur : Enabel, représentée par le Représentant résident de la Enabel en RD – Congo ;

L'offre : l'engagement du soumissionnaire d'exécuter le marché aux conditions qu'il présente ; Jours : A défaut d'indication dans le cahier spécial des charges et réglementation applicable, tous les jours s'entendent comme des jours calendrier ;

Documents du marché : Avis de marché et cahier spécial des charges, y inclus les annexes et les documents auxquels ils se réfèrent ;

Spécifications techniques : une spécification figurant dans un document définissant les caractéristiques requises d'un produit ou d'un service, telles que les niveaux de qualité, les niveaux de la performance environnementale, la conception pour tous les usages, y compris l'accès aux personnes handicapées, et l'évaluation de la conformité, de la propriété d'emploi, de l'utilisation du produit, sa sécurité ou ses dimensions, y compris les prescriptions applicables au produit en ce qui concerne la dénomination de vente, la terminologie, les symboles, les essais et méthodes d'essais, l'emballage, le marquage et l'étiquetage, les instructions d'utilisation, les processus et méthodes de production, ainsi que les procédures d'évaluation de la conformité;

Variante : un mode alternatif de conception ou d'exécution qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Option : un élément accessoire et non strictement nécessaire à l'exécution du marché, qui est introduit soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit à l'initiative du soumissionnaire ;

Métré récapitulatif : dans un marché de travaux, le document du marché qui fractionne les prestations en postes différents et précise pour chacun d'eux la quantité ou le mode de détermination du prix ;

Les règles générales d'exécution RGE : les règles se trouvant dans l'AR du 14.01.2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ;

Le cahier spécial des charges (CSC) : le présent document ainsi que toutes ses annexes et documents auxquels il fait référence ;

La pratique de corruption : toute proposition de donner ou consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou à l'exécution du marché conclu avec le pouvoir adjudicateur ;

Le litige : l'action en justice.

Sous-traitant au sens de la réglementation relative aux marchés publics : l'opérateur économique proposé par un soumissionnaire ou un adjudicataire pour exécuter une partie du marché.

Responsable de traitement au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement

Sous-traitant au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement

Destinataire au sens du RGPD : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne physique identifiable est une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel que le nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs facteurs spécifiques de l'identité physique, physiologique, génétique, mentale, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.

## 2 Guide de sélection

### 2.1 Description du marché

Le présent marché est un marché de travaux qui a pour objet la construction des infrastructures scolaires et des installations solaires à Gemena et Bwamanda dans la province Sud-Ubangi.

#### 2.1.1 Lots

Le marché est divisé en 6 lots pour le Sud-Ubangi et 4 lots pour le Haut-Katanga :

- ❖ **Pour la coordination du Sud-Ubangi :**
  - Lot 1 – Travaux de construction des infrastructures scolaires à EP BOBOTO 3 à Gemena ;
  - Lot 2 – Travaux de construction des infrastructures scolaires à EP EDAP /CRS EDAP à Gemena ;
  - Lot 3 – Travaux de construction des infrastructures scolaires à EP MADEMOGO à Gemena ;
  - Lot 4 – Travaux de construction des infrastructures scolaires à EP MAISOLO à Bwamanda ;
  - Lot 5 – Travaux de construction des infrastructures scolaires à EP ZEGBALE à Bwamanda ;
  - Lot 6 – Fourniture des équipements solaires et leur installation pour les écoles : EP BOBOTO 3, EP EDAP /CRS EDAP, EP MADEMOGO à Gemena et EP MAISOLO, EP ZEGBALE à Bwamanda ;

Les lots 1 à 6 constituent **des tranches fermes**.

La conclusion du marché porte sur l'ensemble du marché mais n'engage le pouvoir adjudicateur que pour les tranches fermes.

- ❖ **Pour la coordination du Haut-Katanga :**

- Lot 7 – Construction/réhabilitation Ep Tujikaze -CCTP

Ce lot est constitué d'une **tranche ferme** qui consiste à la construction des ouvrages architecturaux, la réhabilitation du bâtiment historique, l'aménagements paysagers.

Il est également constitué d'une **tranche conditionnelle** qui consiste à l'aménagement de terrain des sports et espaces de jeux.

- Lot 8 – Construction/réhabilitation Ep BUYANTANSI

Ce lot est constitué d'une **tranche ferme** qui consiste à la construction des ouvrages architecturaux réhabilitation de deux (2) bâtiments historiques et

l'aménagement des paysages.

Il est également constitué d'une **tranche conditionnelle** qui consiste à l'aménagement de terrain des sports et espaces de jeux.

- Lot 9 – Construction/réhabilitation Ep MAUGANO

Ce lot est constitué d'une **tranche ferme** qui consiste à la Construction des ouvrages architecturaux 2 bâtiments), réhabilitation de dix (10) bâtiments existants et l'aménagement des paysages.

Il est également constitué d'une **tranche conditionnelle** qui consiste à l'aménagement de terrain des sports et espaces de jeux, la réhabilitation bâtiment (13) et construction de la clôture.

- Lot 10 –Installations systèmes photovoltaïques à EP TUJIKAZE, EP BUYANTANSHI et EP MAUNGANO

Ce lot est constitué d'une **tranche ferme**

La conclusion du marché porte sur l'ensemble du marché mais n'engage le pouvoir adjudicateur que pour les tranches fermes. L'exécution de la tranche conditionnelle est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur qui sera portée à la connaissance de l'adjudicataire par courrier recommandé (ou courrier électronique assurant de manière équivalente la date de l'envoi).

### 2.1.2 Durée du marché<sup>7</sup>

La durée du marché ne se confond pas avec son délai d'exécution.

Le marché débute à la notification de l'attribution et a une durée de 20 mois.

L'exécution des travaux peut excéder le terme du marché, mais doit respecter les délais d'exécution contractuels. L'adjudicataire se référera à la date de commencement des travaux qui lui sera notifiée.

---

<sup>7</sup> Ne pas confondre durée du marché et délai d'exécution.

## 2.2 Procédure

### 2.2.1 Mode de passation

La passation du marché s'effectue selon une procédure concurrentielle avec négociation (PCAN) au sens des articles 2, 24° et conformément à l'article 38, §1er, al.1°, c), de la loi du 17 juin 2016, vu que « le marché ne peut être attribué, sans négociations préalables du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité, ou au montage juridique et financier, ou en raison des risques qui s'y rattachent ».

La demande de participation doit être accompagnée des informations demandées par le pouvoir adjudicateur pour la sélection.

## 2.3 Déroulement de la procédure

### 2.3.1.1 Publication officielle – Publication complémentaire

Le présent guide de sélection fait l'objet d'une publication officielle (avis de marché) au Bulletin des Adjudications est publié sur le site Web Enabel ([www.enabel.be](http://www.enabel.be)). Il fait également l'objet d'une publication sur le site de l'OCDE.

### 2.3.2 Informations

L'attribution de ce marché est coordonnée par la **Cellule Marchés Publics d'Enabel en RDC, [procurement.cod@enabel.be](mailto:procurement.cod@enabel.be)**. Aussi longtemps que court la procédure, tous les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats-candidats concernant le présent marché se font exclusivement via ce service et il est interdit aux candidats d'entrer en contact avec le pouvoir adjudicateur d'une autre manière au sujet du présent marché.

Les questions que les candidats veulent poser dans le cadre de la passation du présent marché devront impérativement être adressées par écrit au présent point de contact. Le candidat posera ses questions le plus rapidement possible et au plus tard 10 jours de calendrier avant la date limite de réception des demandes de participation. Passé ce délai, le PA ne peut assurer d'y répondre en temps utile. Les questions seront posées par écrit à **[procurement.cod@enabel.be](mailto:procurement.cod@enabel.be)** et il y sera répondu au fur et à mesure de leur réception. L'aperçu complet des questions posées sera disponible à partir du 9<sup>ème</sup> jour à l'adresse ci-dessus.

### 2.3.3 Forme et contenu des demandes de participation

Le candidat établit sa demande de participation en français. Si le candidat établit sa demande de participation sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

### 2.3.4 Dépôt des demandes de participations

Seules les demandes de participation qui sont envoyées **au plus tard le 28/08/2025 à 10h00 (heure de Kinshasa)** sous **enveloppe fermée contenant un**

**exemplaires papier + 1 clé USB (avec la version complète du dossier en soft, format pdf)** à l'adresse suivante :

Enabel- Agence de Développement /Cellules marchés publics n°125, croisement Blvd du 30 juin et avenue du cercle, Gombe – Kinshasa.

**N. B : Ne pas confondre avec l'ambassade de Belgique.**

### **2.3.5 Ouverture des demandes de participations**

Les demandes de participations/soumission **doivent être** en possession du pouvoir adjudicateur **avant le 28/08/2025 à 10h00 (heure de Kinshasa)**. L'ouverture des demandes de participations se fera à huis-clos.

**N.B. :**

- Toute demande de participation ou soumission transmise après l'heure et la date limite ne sera pas recevable, quelles qu'en soient les raisons invoquées.

## **2.4 Sélection des candidats**

La demande de participation des candidats est soumise à la sélection reprise ci-après.

Seuls les candidats non exclus par un des MOTIFS D'EXCLUSION et répondant aux CRITÈRES DE SÉLECTION seront invités à déposer une demande de participation dans le cadre du présent marché.

Il est rappelé que, conformément à l'article 66 de l'arrêté royal du 18 juin 2017, le pouvoir adjudicateur peut revoir la sélection d'un candidat déjà sélectionné ou d'un candidat à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, si sa situation à la lumière des motifs d'exclusion ou du respect du ou des critère(s) de sélection applicable ne répond plus aux conditions.

### **2.4.1 Situation juridique du candidat – Motifs d'exclusion**

Les motifs d'exclusion obligatoire et facultative sont renseignés en annexe du présent document de sélection.

Par la remise de la déclaration sur l'honneur signée (formulaire 3.3), le candidat atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 et aux articles 61 à 63 de l'A.R. du 18 avril 2017.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera l'exactitude de cette déclaration sur l'honneur dans le chef de tous les candidats.

A cette fin, il demandera au candidat concerné par les moyens les plus rapides et endéans le délai qu'il détermine de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier sa situation personnelle.

Le pouvoir adjudicateur demandera lui-même les renseignements ou documents qu'il peut obtenir gratuitement par des moyens électroniques auprès des services qui en sont les gestionnaires.

#### **2.4.2 Critères de sélection**

Chaque soumissionnaire ne doit introduire qu'un seul dossier de sélection.

- Si le soumissionnaire est retenu pour un lot de grande envergure, il sera autorisé à remettre offre pour l'ensemble des lots, mais ne pourra se voir attribuer qu'un maximum de deux (2) lots.
- Si le soumissionnaire est retenu uniquement pour un lot de moindre envergure, il ne pourra remettre offre que pour ce lot spécifique.
- Les soumissionnaires peuvent donc introduire une offre pour plusieurs lots, mais l'attribution sera limitée à un maximum de deux (2) lots par soumissionnaire.

L'attribution finale sera effectuée sur base du principe de l'offre économiquement la plus avantageuse, tout en respectant la limitation ci-dessus. Si un soumissionnaire est classé premier pour plus de deux lots, le pouvoir adjudicateur déterminera la combinaison des lots à attribuer en fonction du meilleur rapport qualité/prix global, en tenant compte du classement obtenu pour chaque lot et du coût total pour l'ensemble.

##### **2.4.2.1 Capacité financière et économique**

Le candidat doit prouver sa solvabilité financière. Cette capacité financière sera jugée sur base des comptes annuels approuvés des trois dernières années (2024, 2023 et 2022), déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Les candidats qui ont déposé les comptes annuels approuvés auprès de la Banque Nationale de Belgique, ne sont pas tenus de les joindre à leur demande de participation, étant donné que le pouvoir adjudicateur est à même de les consulter via le guichet électronique de l'autorité fédérale.

Les candidats qui n'ont pas déposé les comptes annuels approuvés des trois dernières années comptables auprès de la Banque Nationale de Belgique, sont tenus de les joindre à leur demande de participation. Cette obligation vaut également pour les comptes annuels approuvés récemment et qui n'ont pas encore été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, parce que le délai légal accordé pour le dépôt de ceux-ci n'est pas encore échu. Pour les entreprises individuelles, il convient de faire rédiger un document reprenant tous les actifs et tous les passifs par un comptable IEC ou un réviseur d'entreprise. Ce document doit être certifié conforme par un comptable IEC agréé ou par le réviseur d'entreprise, selon le cas. Le document doit refléter une situation financière récente (datant de 6 mois au maximum, à compter de la date d'ouverture des demandes de participations). Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable IEC ou par le réviseur d'entreprise suffit.

Les entreprises étrangères doivent joindre également à leur demande de participation les comptes annuels approuvés des trois dernières années ou un document reprenant

tous les actifs et tous les passifs de l'entreprise. Au cas où l'entreprise n'a pas encore publié de compte annuel, un bilan intermédiaire certifié conforme par le comptable ou par le réviseur d'entreprise ou par la personne ou l'organisme qui exerce ce type de fonction dans le pays concerné suffit.

**Le candidat doit fournir ses états financiers/comptes annuels, dûment certifiés par un expert-comptable ou un cabinet d'expertise comptable agréé. Ces documents devront clairement indiquer le chiffre d'affaires (CA) réalisé par année ainsi que l'unité monétaire correspondante.**

**Le chiffre d'affaires annuel moyen** de l'entreprise **sur les 3 dernières années** (2024-2023-2022) devra être au moins égal à :

Lot 1	Construction des infrastructures scolaires à EP BOBOTO 3 à Gemena	1.200.000 EUR HTVA
Lot 2	Construction des infrastructures scolaires à EP EDAP /CRS EDAP à Gemena	
Lot 4	Construction des infrastructures scolaires à EP MAISOLO à Bwamanda	
Lot 7	Construction/réhabilitation EP TUJIKAZE	
Lot 8	Construction/réhabilitation EP BUYANTANSHI	900.000 EUR HTVA
Lot 3	Construction des infrastructures scolaires à EP MADEMOGO à Gemena	
Lot 5	Construction des infrastructures scolaires à EP ZEGBALE à Bwamanda	2.500.000 EUR HTVA
Lot 9	Construction/réhabilitation des EP sur le site MAUNGANO	
Lot 6	Fourniture des équipements solaires et leur installation pour les écoles : EP BOBOTO 3, EP EDAP /CRS EDAP, EP MADEMOGO à Gemena et EP MAISOLO, EP ZEGBALE à Bwamanda	500.000 EUR HTVA
Lot 10	Fourniture et installation de système photovoltaïque à EP TUJIKAZE, EP BUYANTANSHI et EP MAUNGANO	300.000 EUR

#### 2.4.2.2 Capacité technique

<b>A. Agrément</b>		
	Tous les lots	Un <b>agrément</b> délivré par l'autorité habilitée (secrétariat du ministère national des infrastructures et travaux publics) en cours de validité y compris la <b>copie de l'identification national</b> et le <b>RCCM</b> de l'entreprise/structure ou son équivalent.
<b>B. Marchés similaires</b>		

Lot 1	Construction des infrastructures scolaires à EP BOBOTO 3 à Gemena	<b>2 références similaires</b> pertinentes dont un montant de minimum 800.000 euros pour chaque lot dans les règles de l'art et à l'entière satisfaction du client au cours des 5 dernières années. Une référence sera jugée pertinente si elle présente : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une similitude en volume financier et en complexité de construction avec les lots proposés (<u>PV de réception provisoire ou définitive doit être fourni</u>) ;</li><li>- Chacun rassemblant la construction des infrastructures scolaires d'au moins six salles de classe et administration ou autres types de bâtiments de complexité semblable (ex. bureaux).</li></ul>
Lot 2	Construction des infrastructures scolaires à EP EDAP /CRS EDAP à Gemena	
Lot 4	Construction des infrastructures scolaires à EP MAISOLO à Bwamanda	
Lot 7	Construction/réhabilitation EP TUJIKAZE	
Lot 8	Construction/réhabilitation EP BUYANTANSHI	
Lot 3	Construction des infrastructures scolaires à EP MADEMOGO à Gemena	<b>2 références similaires</b> pertinentes dont <b>d'un montant de minimum 500.000 euros</b> par chaque lot dans les règles de l'art et à l'entière satisfaction du client au cours des 5 dernières années Une référence sera jugée pertinente si elle présente : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une similitude en volume financier et en complexité de construction avec les lots proposés (<u>PV de réception provisoire ou définitive doit être fourni</u>) ;</li><li>- Chacun rassemblant la construction des infrastructures scolaires d'au moins trois salles de classe et administration ou autres types de bâtiments de complexité semblable (ex. bureaux).</li></ul>
Lot 5	Construction des infrastructures scolaires à EP ZEGBALE à Bwamanda	
Lot 9	Construction/réhabilitation des EP sur le site MAUNGANO	<b>2 références similaires pertinentes</b> dont <b>1 d'un montant de minimum 900.000 euros et une autre de plus de 2.200.000 euros</b> dans les règles de l'art et à l'entière satisfaction du client au cours des 5 dernières années. Une référence sera jugée pertinente si elle présente : <ul style="list-style-type: none"><li>- Une similitude en volume financier et en complexité de construction avec les lots proposés (<u>PV de réception provisoire ou définitive doit être fourni</u>) ;</li><li>- Chacun rassemblant la construction des infrastructures scolaires d'au moins six salles de classe et administration ou autres types de bâtiments de complexité</li></ul>

		semblable comme des constructions administratives.
Lot 6	Fourniture des équipements solaires et leur installation pour les écoles : EP BOBOTO 3, EP EDAP /CRS EDAP, EP MADEMOGO à Gemena et EP MAISOLO, EP ZEGBALE à Bwamanda	<p><b>2 références similaires</b> pertinentes d'un montant minimum 300.000 euros dans les règles de l'art et à l'entièvre satisfaction du client au cours des 5 dernières années.</p> <p>Une référence sera jugée pertinente si elle présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une similitude en volume financier et en complexité de fourniture et installation avec le lot 6 (PV de réception provisoire ou définitive doit être fourni) ;</li> <li>- Chacune rassemblant la fourniture et installation d'équipements Photovoltaïque de taille et complexité au moins similaire.</li> </ul>
Lot 10	Fourniture et installation de système photovoltaïque à EP TUJIKAZE, EP BUYANTANSHI et EP MAUNGANO	<p><b>2 références similaires</b> pertinentes d'un montant minimum 200.000 euros dans les règles de l'art et à l'entièvre satisfaction du client au cours des 5 dernières années.</p> <p>Une référence sera jugée pertinente si elle présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une similitude en volume financier et en complexité de fourniture et installation avec le lot 10 (PV de réception provisoire ou définitive doit être fourni) ;</li> <li>- Chacune rassemblant la fourniture et installation d'équipements Photovoltaïque de taille et complexité au moins similaire.</li> </ul>

## 2.5 Critères d'attribution

Les offres seront analysées, dans une deuxième phase, sur la base des critères d'attribution qui seront présentés dans le Cahier spécial des charges (CSC).

## 2.6 Recours à la capacité de tiers

Un candidat peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Les règles suivantes sont alors d'application :

- Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.
- Le pouvoir adjudicateur vérifiera, si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef.

Dans les mêmes conditions, un groupement de candidats ou de candidats peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.

## **2.7 Sous-traitants**

Le candidat peut faire intervenir des sous-traitants quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités.

Le candidat doit indiquer dans sa demande de participation et dans sa demande de participation la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés. La demande de participation indique l'identité des sous-traitants éventuels. S'ils ne sont pas encore connus à ce moment-là, leur identité doit être communiquée par écrit au fonctionnaire dirigeant avant que ce sous-traitant ne fournisse une quelconque prestation et ceci au plus tard le jour avant le début des prestations concernées. Le libre choix du sous-traitant n'est toutefois pas possible si le candidat a, pour sa sélection qualitative, fait valoir la capacité de celui-ci. Si le candidat ne fait appel à aucun sous-traitant, il doit indiquer la mention néant.

L'adjudicataire est tenu de travailler avec ces sous-traitants/tiers désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants/tiers est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

**Remarque :**

- Les motifs d'exclusion s'appliquent à tous les sous-traitants de la cascade.
- Le sous-traitant devra fournir les documents demandés ci-dessus.

Il est interdit à un sous-traitant de sous-traiter à un autre sous-traitant la totalité du marché qui lui a été confié. Il est également interdit pour un sous-traitant de conserver uniquement la coordination du marché.

## 3 Formulaires

### 3.1 Instructions pour l'établissement de l'offre

Le candidat est tenu d'adresser à Enabel une **lettre de demande de participation** en annexe de laquelle **doivent** se trouver tous les documents demandés dans ce guide de sélection comme exigences minimales (de sélection) et tous les formulaires repris ci-dessous.

Le candidat est tenu d'utiliser la fiche d'identité joint en annexe. A défaut d'utiliser ce formulaire, il supporte l'entièvre responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

La lettre de demande de participation, la fiche d'identité et les annexes jointes au formulaire de demande de participation sont rédigées en français.

Les fiches d'identité doivent être introduits en deux exemplaires, dont une porte la mention 'original' et l'autre la mention 'duplicata' ou 'copie'. L'original doit être introduit sur papier. Le duplicata peut être une simple photocopie, mais peut également être introduit sous forme d'un ou plusieurs fichiers sur une clé USB.

Les différentes parties et annexes de la demande de participation doivent être numérotées.

Les ratures, surcharges, mentions complémentaires ou modificatives dans les formulaires de demande de participation doivent être accompagnées d'une signature à côté de la rature, surcharge, mention complémentaire ou modificative en question. Ceci vaut également pour les ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives qui ont été apportées à l'aide d'un ruban ou de liquide correcteur.

### 3.2 Formulaires de demande de participation

### 3.2.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :  
<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

<b>I. DONNÉES PERSONNELLES</b>		
<b>NOM(S) DE FAMILLE</b> <sup>8</sup>		
<b>PRÉNOM(S)</b>		
<b>DATE DE NAISSANCE</b>		
JJ	MM	AAAA
<b>LIEU DE NAISSANCE</b> (VILLE, VILLAGE)		<b>PAYS DE NAISSANCE</b>
<b>TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</b>		
CARTE D'IDENTITÉ	PASSEPORT	PERMIS DE CONDUIRE <sup>9</sup> AUTRE <sup>10</sup>
<b>PAYS ÉMETTEUR</b>		
<b>NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ</b>		
<b>NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL</b> <sup>11</sup>		
<b>ADRESSE PRIVÉE</b>		
<b>PERMANENTE</b>		
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>
<b>RÉGION</b> <sup>12</sup>	<b>PAYS</b>	
<b>TÉLÉPHONE PRIVÉ</b>		
<b>COURRIEL PRIVÉ</b>		
<hr/>		
<b>II. DONNÉES COMMERCIALES</b>		Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels.

<sup>8</sup> Comme indiqué sur le document officiel.

<sup>9</sup> Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

<sup>10</sup> A défaut des autres documents d'identités : titre de séjour ou passeport diplomatique.

<sup>11</sup> Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<sup>12</sup> Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non-membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

<p>Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE ?</p> <p style="text-align: center;"><b>OUI      NON</b></p>	<p><b>NOM DE L'ENTREPRISE</b> (le cas échéant)</p> <p><b>NUMÉRO DE TVA</b></p> <p><b>NUMÉRO D'ENREGISTREMENT</b></p> <p><b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT VILLE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PAYS</b></p>
<p><b>DATE</b></p>	<p><b>SIGNATURE</b></p>

### 3.2.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcf19b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>13</sup></b>			
<b>NOM COMMERCIAL</b> (si différent)			
<b>ABRÉVIAISON</b>			
<b>FORME JURIDIQUE</b>			
<b>TYPE</b>	<b>A BUT LUCRATIF</b>		
<b>D'ORGANISATION</b>	<b>SANS BUT LUCRATIF</b>	<b>ONG<sup>14</sup></b>	
<b>OUI</b>	<b>NON</b>		
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>15</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
<b>(le cas échéant)</b>			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>JJ</b>	<b>MM</b>	<b>AAAA</b>
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE DU SIEGE SOCIAL</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			

<sup>13</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>14</sup> ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

<sup>15</sup> Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>
<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>	

### 3.2.3 Entité de droit public<sup>16</sup>

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici /

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

<b>NOM OFFICIEL<sup>17</sup></b>			
<b>ABRÉVIAISON</b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL<sup>18</sup></b>			
<b>NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE</b>			
<b>(le cas échéant)</b>			
<b>LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>PAYS</b>	
<b>DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL</b>	JJ	MM	AAAA
<b>NUMÉRO DE TVA</b>			
<b>ADRESSE OFFICIELLE</b>			
<b>CODE POSTAL</b>	<b>BOITE POSTALE</b>	<b>VILLE</b>	
<b>PAYS</b>	<b>TÉLÉPHONE</b>		
<b>COURRIEL</b>			
<b>DATE</b>	<b>CACHET</b>		

<sup>16</sup> Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE : entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquérir et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

<sup>17</sup> Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

<sup>18</sup> Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

<b>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ</b>	
-------------------------------------------	--

### 3.2.4 Sous-traitants

Nom et forme juridique	Adresse / siège social	Objet

### 3.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
  - 1<sup>o</sup> participation à une **organisation criminelle** ;
  - 2<sup>o</sup> **corruption** ;
  - 3<sup>o</sup> **fraude** ;
  - 4<sup>o</sup> infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ;
  - 5<sup>o</sup> **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme** ;
  - 6<sup>o</sup> **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains.
  - 7<sup>o</sup> occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal**.
  - 8<sup>o</sup> la création de sociétés offshoreL'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement.
2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale** pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales ;
3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme telle faute professionnelle grave :

Une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019

- b. Une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 **lien** ;
- c. Une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation locale applicable relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
- e. Lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

5. Lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives ;
6. Des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombaient dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établi par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.
7. Des mesures restrictives ont été prises vis-à-vis du contractant dans l'objectif de mettre fin aux violations de la paix et sécurité internationales comme le terrorisme, les violations des droits de l'homme, la déstabilisation des États souverains et la prolifération d'armes de destruction massive.
8. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante :  
<https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europe%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

[https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive\\_measures-2017-01-17-clean.pdf](https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf)

Pour la Belgique :

[https://finances.belgium.be/fr/sur\\_le\\_spf/structure\\_et\\_services/administrations\\_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2](https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2)

9. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.

Le soumissionnaire déclare formellement être en mesure, sur demande et sans délai, de fournir les certificats et autres formes de pièces justificatives visés, sauf si :

- a. Enabel a la possibilité d'obtenir directement les documents justificatifs concernés en consultant une base de données nationale dans un État membre qui est accessible gratuitement, à condition que le soumissionnaire ait fourni les informations nécessaires (adresse du site web, autorité ou organisme de délivrance, référence précise des documents) permettant à Enabel de les obtenir, avec l'autorisation d'accès correspondante ;
- b. Enabel est déjà en possession des documents concernés.

Le soumissionnaire consent formellement à ce que Enabel ait accès aux documents justificatifs étayant les informations fournies dans le présent document.

Date :

Localisation :

Signature :